



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Laboratoire de la ruralité des Vosges

Fiche action

Action N° 6 : Accompagnement de nouvelles mobilités

I Situation, contexte :

- Dans les territoires ruraux, dont les transports en commun ne peuvent assurer l'ensemble des mobilités compte-tenu de l'habitat dispersé, être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel s'avère souvent nécessaire pour accéder à une insertion professionnelle durable. Or le coût du permis de conduire, malgré les aides existantes et surtout l'achat d'un véhicule représentent un coût important, surtout pour les jeunes .
- Dans les Vosges, l'entreprise de réinsertion Reval Prest a créé en juin 2022 le dispositif « Reval loc - permis de bosser » qui permet de louer une voiture sans permis à un prix abordable .
- Ce dispositif a rencontré très vite un large succès. La location à tarif avantageux et personnalisé est accordée aux personnes qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion professionnelle : suivre un stage, une formation, se rendre sur son lieu de travail lors de son premier emploi. Le parc initial était de cinq voitures et un véhicule utilitaire, ce dernier pouvant être loué par l'employeur lorsque le salarié n'a pas ou plus le permis. Cette action a été présentée à Mme Elisabeth Borne, Première ministre, à Madame Faure et à M. Stanislas Guerini ,lors de leur visite dans les Vosges en juillet dernier.
- D'autres dispositifs tels que « **Mobilités solidaires** » développé par l'Association Familles Rurales dans le secteur de Chatenois et de Neufchâteau fournissent une offre de mobilités aux personnes âgées ou en situation de handicap que des bénévoles conduisent pour des déplacements de proximité.

II Enjeux et objectifs :

- Permettre la location au-delà des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire vosgien, particulièrement le territoire rural. L'objectif est d'atteindre une desserte de tout le département d'ici fin 2023 avec quarante véhicules en service .
- Consolider le modèle économique du projet pour lui permettre d'essaimer hors des Vosges .
- Déployer les autres dispositifs tels que Mobilités solidaires sur les secteurs des Vosges qui en sont dépourvus .

III Méthode de travail :

Un suivi étroit du développement du projet est assuré par le laboratoire de la ruralité, auprès de Reval Prest en lien avec son dirigeant Alexandre REMY .

Les demandes de financement déposées par Reval Loc, auprès du Conseil régional Grand-Est, du Conseil Départemental des Vosges et du ministère des transports sont suivies et appuyées par la Préfète et le Président de l'association des maires ruraux au titre du Laboratoire de la ruralité .

IV Conditions de mise en œuvre-calendrier-budget :

Dotation en véhicules :

- Mise en service d'une voiture supplémentaire pour le territoire de la communauté de communes des Vosges coté sud-ouest en OCTOBRE 2023.
- La communauté de communes de l'Ouest vosgien (Neufchâteau) sera dotée ensuite.
- Le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint - Dié des Vosges a prévu de faciliter l'installation d'une voiture pour desservir le territoire de la communauté d'agglomération .

Financement :

Financement du déploiement 2023

- Demande de subvention déposée au Conseil régional pour le financement de huit véhicules (80 000 €).
- Demande de financement déposée auprès Conseil départemental des Vosges au titre du plan pauvreté accompagnée d'une lettre d'appui de la Préfète. Une réponse positive pour un montant de 40 000€ a été reçue. Une voiturette est commandée. Une convention doit être passée entre l'entreprise d'insertion et la communauté de communes.
- Demande de soutien adressé au ministre des transports au titre des mobilités – expérimentations de mobilités écologiques à hauteur de 40 000 €.
- Mobiliser des crédits pour soutenir le déploiement de « Mobilités Solidaires » ou dispositif équivalent. A chiffrer .

V Résultats :

- Il conviendra de faire le bilan à six mois de l'extension sur le territoire de l'ouest vosgien (Darney - Neufchâteau) pour apprécier la pertinence d'une généralisation départementale et les conditions de l'adaptation de cette offre aux besoins de la clientèle de ces territoires et à la typologie des usagers: jeunes, moins jeunes, en insertion ou non, autres besoins émergents. .
- Une réflexion est engagée avec Reval Loc et les partenaires du projet pour faire évoluer le parc actuel et à venir vers des véhicules hybrides et électrique, pour l'adapter à la transition énergétique.
- Mesurer d'ici fin 2023, le déploiement des autres dispositifs d'aides à la mobilité .

VI Éléments de réplabilité :

- Une réflexion est engagée par Reval Prest avec l'incubateur de la communauté d'agglomération d'Épinal « Quai Alpha » sur les conditions d'une modélisation du dispositif pour permettre sa généralisation dans tous les départements français.
Le laboratoire et ses partenaires y seront associés.